



CEI - Collège d'études internationales

Rapport Hcéres

► To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CEI - Collège d'études internationales. 2014, Université Paris-Sud. hceres-02032928

HAL Id: hceres-02032928

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032928>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Évaluation de l'AERES sur l'unité :

Collège d'Études Interdisciplinaires

CEI

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Paris-Sud



Février 2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- M. Didier HOUSSIN, président
- M. Pierre GLAUDES, directeur de la section
des unités de recherche

Au nom du comité d'experts,

- M. Emmanuel DECAUX, président du
comité

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Collège d'Études Interdisciplinaires
Acronyme de l'unité :	CEI
Label demandé :	EA
N° actuel :	2712
Nom du directeur (2013-2014) :	M. Daniel DORMOY
Nom du porteur de projet (2015-2019) :	Élection du futur directeur en juin 2014

Membres du comité d'experts

Président :	M. Emmanuel DECAUX, Université Paris 2
Experts :	M. Wladimir ANDREFF, Université Paris 1 M. Jean-Marie DENQUIN, Université Paris 10 (représentant du CNU) M ^{me} Laurence RAVILLON, Université de Bourgogne M. Jean-Louis THIEBAULT, Université Lille 2
Délégué scientifique représentant de l'AERES :	M ^{me} Christine NEAU-LEDUC
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. Étienne AUGE, Université Paris-Sud M ^{me} Brigitte BASDEVANT (représentante de l'École Doctorale n° 263) M. Antoine LATREILLE, UFR Droit Economie Gestion

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Collège d'Études Interdisciplinaires (CEI - EA 2712 depuis 2003) est un centre de recherche qui regroupe 34 chercheurs et chercheurs associés (dont 20 HDR et 18 EC titulaires) et dont la composition est pluridisciplinaire (droit, économie, science politique) et tournée vers les études internationales et européennes ; il est également inter-sites (Sceaux et Orsay). Il résulte de la fédération en 2001 de sept équipes de recherche et de deux mentions de master comprenant deux M1 et six spécialités de M2.

Le CEI s'est progressivement restructuré autour de trois pôles : « Les conflits, le règlement des différends et la consolidation de la paix », « Le développement économique et le droit des pays du Sud et de l'Outre-mer » et « Espaces et Télécommunications ». Cependant, dans la cadre de la restructuration de la recherche à l'Université Paris-Sud et de la perspective de la mise en place de l'Université Paris Saclay, quatre projets ont été mis en place autour des thèmes : Conflits, Vulnérabilité, Espaces (CVE) ; Mobilités, Migrations, Développement, Environnement (MOMIDEN) ; Transition (TRANS) ; Espaces et Télécommunications (IDEST). Ces quatre projets thématiques devraient, selon le directeur de l'unité, conduire à la constitution de deux ou trois équipes internes au CEI au cours du prochain contrat.

Équipe de direction

Depuis 2004, M. Daniel DORMOY assure la direction quotidienne du CEI. Outre son assemblée générale qui se réunit au moins une fois par an, le CEI est piloté par un conseil rassemblant les responsables de Master et de spécialités de Master rattachés au CEI et les responsables des thèmes de recherches. En formation conseil scientifique, le conseil accueille des membres extérieurs. Il faut souligner que l'élection du futur directeur de l'unité devrait avoir lieu en juin 2014.

Nomenclature AERES

SHS 2_1 ; SHS 1_1 ; SHS 2_2

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	18	18
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	3	4
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	13	13
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)		
TOTAL N1 à N6	35	36

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2013	Nombre au 01/01/2015
Doctorants	23	
Thèses soutenues	20	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *	10	
Nombre d'HDR soutenues	2	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	20	21

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Toute évaluation est conditionnée par des contraintes et des incertitudes qui la rendent aléatoire, faute de pouvoir être effectuée « toutes choses restant égales ». C'est particulièrement le cas pour le CEI, dans la mesure où il y a discontinuité entre un bilan - globalement satisfaisant - et les perspectives d'avenir.

Cette discontinuité concerne d'abord les structures, avec la mise en place de Paris-Saclay, un défi particulièrement stimulant pour une unité pluridisciplinaire comme le CEI, mais également une occasion utile de rationalisation avec les autres pôles de recherche en droit et en économie-gestion. Elle implique aussi l'unité, son responsable et ses membres, avec une transition générationnelle qui reste floue - relève interne, recrutement externe ? - alors que le dynamisme personnel du directeur du CEI a été pour beaucoup dans son développement. Le maintien des postes, voire un redéploiement de la part des scientifiques, n'est pas assuré, s'agissant notamment du poste de MdC en économie, à l'écart des autres centres de recherche reconnus dans cette discipline au sein de l'Université Paris-Sud. Cette discontinuité vise, enfin, les grands axes thématiques qui ne sont pas toujours lisibles en raison de la multiplication des priorités, des thèmes et des sous-thèmes, avec une redistribution en quatre nouveaux pôles qui rend difficile une évaluation dans la continuité.

De plus, le choix d'une évaluation globale faite par l'unité, conformément à sa vocation, ne permet pas toujours de mettre en valeur les nuances qui s'imposeraient, avec le risque de niveler l'appréciation faute de distinguer les atouts et les faiblesses du CEI. À l'évidence, un pôle s'impose par son dynamisme, avec une équipe jeune et reconnue notamment sur le plan international, avec une problématique nouvelle et fortement identifiée, appuyée sur une synergie scientifique et une base professionnelle (avec la Fondation Orange) : il s'agit du thème « Espace et Télécommunications ». Le choix stratégique pour l'avenir est sans doute de savoir s'il convient de renforcer ce pôle d'excellence ou de maintenir une vocation transversale, parfois touche-à-tout, avec des activités isolées et peu porteuses pour les jeunes chercheurs, comme le comité d'experts en a eu le témoignage.

À ce stade, un pari sur la relance du CEI, avec des équipes rajeunies et des champs et des objectifs de recherche clairement identifiés, s'impose mais un bilan devra être fait, de manière rapprochée, sur la base de critères de performance et de résultats concrets. Ceci est d'autant plus nécessaire que les filières de formation vont être profondément renouvelées, avec une mutualisation de l'offre, décentralisée sur plusieurs campus, ce qui implique une réflexion « à neuf » sur le lien formation/recherche et sur l'adossement de la recherche appliquée, dans une vision d'ensemble qui fait défaut aujourd'hui.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être relevés :

- des publications, dans l'ensemble, de qualité malgré une certaine hétérogénéité ;
- le caractère pluridisciplinaire fort de l'unité, vrai atout au sein du regroupement Paris-Saclay ;

- les relations et les partenariats nourris noués avec les milieux professionnels particulièrement dans le cadre du thème « Espace et Télécommunications » ;
- une implication des jeunes chercheurs et des doctorants particulièrement encourageante pour l'avenir.

Points faibles et risques liés au contexte

Les points faibles ou risques suivants ont été soulevés :

- le cloisonnement des thèmes sans communication apparente avec les unités voisines ;
- le choix d'intitulés très larges nuisant à la lisibilité et à la cohérence de la recherche et ne permettant pas l'identification des domaines d'excellence ;
- un développement au sein de Paris-Saclay risquant de se réaliser au détriment d'une synergie avec l'ensemble des SHS, en particulier les autres unités de recherche en droit et en économie de Paris-Sud ;
- un encadrement des doctorants et une insertion professionnelle des docteurs très variables selon les thèmes.

Recommandations

L'expérience actuelle du CEI devrait être prolongée, dans un contexte de bouleversement complet au sein d'un grand ensemble Paris-Saclay, mais cette transition devrait être l'occasion d'une rationalisation et d'une relance, avec des structures de gouvernance, simplifiées et transparentes, et des priorités claires, avec des objectifs et des moyens humains et financiers bien identifiés, ainsi que des critères de résultats précis.

Cette ambition collective devrait impliquer un rapprochement non seulement avec des partenaires lointains, sur d'autres sites, mais au sein même du campus de Sceaux, en cherchant des économies d'échelle et des projets communs, que ce soit avec les unités de recherche reconnues de droit public ou d'économie, par exemple.

L'accent mis sur la pluridisciplinarité devrait imposer un effort de synthèse en mobilisant des équipes de pointe dans les domaines concernés - au lieu de servir de prétexte à une approche tenant lieu de « relations publiques » plus que de la recherche collective - avec des outils scientifiques et des résultats durables.

À cet égard, l'exemple du thème « Espace et Télécommunications » devrait servir de modèle et de levier aux autres programmes prioritaires, faute de quoi sa notoriété même et son autonomie financière risqueraient de l'isoler dans un ensemble beaucoup moins identifiable.

3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La multiplication des thèmes et des sous-thèmes - et leur évolution dans le temps avec des chassés-croisés, assortis du changement des responsables de thèmes - risque de nuire à une lisibilité d'ensemble, fondée sur la cohérence et la continuité de la production, avec des objectifs et des priorités, des étapes et des échéances, des critères et des résultats scientifiques. Par sa vocation généraliste et sa pratique pluridisciplinaire, les activités du CEI semblent se dérouler dans de nombreuses directions, au gré des initiatives individuelles et des opportunités, plutôt que dans le cadre d'une programmation collective. Cette diversité qui peut être considéré comme un atout, offrant de nombreuses perspectives aux jeunes chercheurs, dans le cadre des relations internationales, rend néanmoins très délicate une identification précise et une évaluation globale de thèmes forts, en dehors du thème 4 « Espaces et télécommunications » qui frappe par son originalité et sa consistance. Ceci ne fait que souligner par contraste l'existence de points de fragilité, de nature structurelle ou conjoncturelle, sans une interaction collective qui permettrait de compenser les écarts entre les thèmes de recherche. De même, sur un terrain scientifique, le choix d'intitulés très larges pour permettre une cohabitation entre des activités très différentes est facilement explicable, mais il ne permet sans doute pas la lisibilité ni la cohérence de la recherche, en identifiant des domaines d'excellence pour lesquels des moyens humains et financiers pourraient être mobilisés, en interne comme en externe. La valeur ajoutée de certains thèmes cloisonnés sans prise en compte de leur dimension internationale ne s'impose pas et, surtout, cette dispersion nuit à l'affirmation d'un projet collectif.

La production scientifique, quant à elle, est quantitativement importante dénotant une activité réelle de production (entre autres, 82 articles dans revues internationales ou nationales à comité de lecture ; 75 conférences invitées dans des congrès ; 39 communications avec actes ; 85 ouvrages ou chapitres d'ouvrages ; 20 directions d'ouvrage). Elle recouvre, néanmoins, une certaine hétérogénéité selon les thèmes et demeure assez individuelle ce qui limite le rayonnement de l'unité en tant que telle. L'unité a, également, organisé un certain nombre de colloques notamment en partenariats avec d'autres unités de recherche en France et à l'étranger (par exemple, colloque « Mobilités, migrations, développement et environnement » en 2012 organisé à Pretoria avec l'Université d'Afrique du Sud à Pretoria - UNISA).

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

De nombreuses activités de recherche et de communication avec des contacts dans les milieux scientifiques et les réseaux académiques - notamment sur le plan international avec par exemple, la création du Réseau Francophone de Droit international ou de partenariats avec l'Université de Tunis et avec l'UNISA - ainsi qu'un potentiel de rapprochement avec l'Université Versailles Saint-Quentin doivent être soulignés. Resterait à déterminer la plus-value effective de ces activités multiples, relevant parfois des relations publiques, qu'il s'agisse de la formation à la recherche pour les étudiants et les doctorants ou de la recherche appliquée pour les composantes du CEI. Là encore le thème 4 « *Espaces et télécommunications* » se distingue par son dynamisme à établir des relations de travail avec le monde académique dans un cadre structuré, cohérent et pérenne, assurant aussi bien le financement de formations d'excellence que l'adéquation des programmes de recherche (par exemple, Centre National d'Études Spatiales). On voit plus difficilement l'adéquation et l'attractivité d'autres thèmes, soit parce que les initiatives sont multiples, avec une forte concurrence sur le marché professionnel comme pour les différents types de médiation privée, soit parce que la problématique de l'économie sociale n'a pas su se renouveler, à travers des réseaux francophones ou internationaux, en intégrant les grands défis de la mondialisation.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Les membres du CEI développent des activités d'expertises pour les organisations internationales ou nationales (UNESCO, Comité Français de Solidarité Internationale, par ex.) ou pour des institutions nationales françaises ou étrangères (Conseil supérieur du Travail, Tribunal suprême du Venezuela). Néanmoins, en matière d'interactions avec l'environnement social, économique et culturel, le thème « Espaces et télécommunications » se distingue particulièrement car il a su créer une synergie d'excellence avec les milieux scientifiques privés et professionnels en créant un pôle d'attractivité reconnu à l'échelle internationale (programme européen ou internationaux ; projets avec financements privés ; création d'une fondation d'entreprise), pôle extrêmement productif en terme de recherche appliquée et fondamentale mais aussi, et c'est une force, en terme d'insertion des étudiants avec des financements fléchés pour les doctorants et des débouchés professionnels pour les étudiants de Master 2.

Les bonnes pratiques déjà développées dans le cadre du thème « Espace et Télécommunications », en liaison avec les milieux professionnels, devraient être transposées dans les autres thèmes de recherche. Au-delà d'opérations ponctuelles sans doute toujours bienvenues mais relevant des relations internationales ou tenant compte de thèmes individuels sans synergie avec les autres domaines, elles pourraient passer par la construction de thèmes de recherche collective plus ciblés, portés par des équipes pluridisciplinaires clairement identifiées, s'inscrivant dans la durée, avec une élaboration scientifique pérenne. Cette construction pourrait constituer alors socle plus solide pour la création de partenariats avec le monde social, économique et culturel.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

M. Daniel DORMOY assure, depuis 2004, la direction quotidienne du CEI. Outre son assemblée générale qui se réunit au moins une fois par an, le CEI est piloté par un conseil rassemblant les responsables de Master et de spécialités de Master rattachés au CEI ainsi que les responsables des thèmes de recherches. En formation de conseil scientifique, le conseil accueille des membres extérieurs. Il faut souligner que l'élection du futur directeur de l'unité devrait avoir lieu en juin 2014. Pour la réalisation des activités scientifiques du CEI (colloques, publications) des responsables sont ponctuellement désignés. Enfin, un ingénieur d'études, en poste à l'IUT d'Orsay mais membre du CEI, assure notamment la maintenance du site Internet de l'équipe.

La dynamique d'ensemble et la gestion quotidienne sont assurées depuis près de 10 ans par le directeur du CEI grâce à son engagement personnel, son rayonnement et son dévouement. Cette implication permanente compense la faiblesse des structures administratives et des moyens matériels. De plus, l'éclatement des locaux affectés au CEI ne permet guère une visibilité d'ensemble par rapport à d'autres unités actives sur des champs voisins (en droit public comme en économie), ni une vie collective propre au sein du CEI. Cela n'empêche pas un attachement certain des étudiants et, notamment, des doctorants, aux différents thèmes du CEI, davantage, d'ailleurs, qu'un « patriotisme » d'ensemble. Le renouvellement de l'équipe à venir pourrait être l'occasion d'une gouvernance plus lisible, avec des structures simplifiées et l'incitation à un vrai « esprit » d'équipe.

En effet, l'organisation s'avère assez éclatée, peu lisible et dépendante de l'équipe de direction en place avec une relève qui sera décisive. L'organigramme qui a été présenté multiplie les niveaux de responsabilités et les instances de consultation, donnant l'impression d'une « armée mexicaine », même si la concertation semble en pratique beaucoup plus informelle, avec la mise en place de petites équipes de volontaires selon les projets. Là aussi, la relève devrait entraîner une redéfinition du périmètre du CEI, en abandonnant des filières peu productives, souvent artisanales, pour favoriser la transversalité et renforcer les pôles d'excellence, avec de nouveaux regroupements porteurs de projets, de financements et de débouchés.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

Deux mentions de Master (« Droit des activités internationales et européennes » ; « Études internationales ») comprenant deux M1 et six spécialités de M2 (« Développement agricole durable » ; « Gouvernance de projets de développement en Afrique » ; Diplomatie et négociations stratégiques » ; « Droit public international et européen » ; « Droit des activités spatiales et des télécommunications » ; « Entreprise et droit de l'Union européenne ») sont adossés au CEI. Cinq sont étant à finalité recherche ou comprennent une filière recherche. Dans le cadre du renouvellement des masters et du prochain contrat quinquennal, ces spécialités formeront trois nouvelles mentions dans le cadre de Paris-Saclay : Droit international (school of law), Droit européen (School of law) et Sciences sociales (School of economics and social sciences). Il faut, ainsi souligner le bon adossement au CEI de M2 clairement identifiés, avec des responsables dynamiques et motivés, ce qui se traduit par un flux régulier de doctorants malgré des financements limités et les normes d'encadrement strictes de l'École Doctorale, ne correspondant sans doute pas toujours avec la spécificité des formations juridiques. À l'évidence les M2, où interviennent l'ensemble des enseignants-chercheurs, sont porteurs et alimentent le CEI en jeunes chercheurs prometteurs. Le défi est de répondre pleinement à cette demande, en donnant une lisibilité aux programmes de recherche appliquée et en mettant l'accent sur le devenir professionnels des jeunes chercheurs. La redéfinition générale de l'offre de formation - avec des mutualisations prometteuses dans le cadre du grand ensemble Paris-Saclay - rend plus nécessaire encore l'existence d'une taille critique et d'une identification forte, la nature pluridisciplinaire du CEI qui apparaît dans ses intitulés successifs, ne pouvant être le seul dénominateur d'un projet collectif centré sur la formation par la recherche. Une nouvelle articulation s'impose pour saisir toutes les opportunités de la nouvelle donne, à l'occasion des prochaines habilitations des maquettes de M2.

Les doctorants du CEI sont rattachés à l'École Doctorale Sciences juridiques, économiques et de gestion (ED n° 263). Au 30 juin 2013, 23 doctorants sont inscrits en thèse et 20 thèses ont été soutenues. La durée des thèses correspond, en moyenne, aux pratiques disciplinaires. Avec 20 membres titulaires de l'habilitation à diriger des

recherches, le CEI dispose d'un potentiel d'encadrement important mais il faut souligner un déséquilibre, 5 à 6 membres de l'unité rassemblant l'essentiel des inscriptions. Des séminaires de formation sont organisés par l'ED et par l'unité, cette dernière mettant en place des réunions de présentation de l'avancement des travaux.

L'implication des jeunes chercheurs et des doctorants est particulièrement encourageante pour l'avenir mais deux inquiétudes se sont fait jour : une incertitude sur les perspectives de carrière comme enseignant-chercheur même chez des doctorants ayant un parcours classique et un encadrement de qualité ; une absence complète de perspective professionnelle chez certains diplômés anciens. Ces deux situations extrêmes doivent inciter à une réflexion de fond sur les finalités des formations doctorales et des filières de recherche appliquée et sur les débouchés, en liaison avec les besoins de la communauté. L'encadrement du CEI devrait veiller à mieux articuler l'ensemble des réseaux mis en place, notamment dans le cadre méditerranéen et francophone, avec des projets, à la fois utiles pour l'environnement social, économique et culturel, et porteurs de débouchés professionnels pour les jeunes diplômés.

À ce titre, s'appuyant sur les relations bâties avec les professionnels, le thème « Espaces et Télécommunications » a su offrir de réelles opportunités à ses doctorants grâce à l'octroi de financements fléchés par des entreprises partenaires, ce qui, par contraste, peut créer une certaine frustration pour les étudiants des autres thèmes.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

La pyramides des âges, avec plusieurs départs à la retraite qui doivent intervenir de manière très rapprochée - à commencer par le responsable de l'unité qui en reste le principal animateur, ou deux des responsables de thèmes - alors que l'implication de professeur(e)s d'une génération intermédiaire n'est pas toujours perceptible, rend particulièrement difficiles les perspectives d'avenir et les priorités scientifiques dans un contexte de restructuration générale.

Dans la mesure où cette succession, qui marque une étape capitale pour l'avenir, n'est pas encore clairement définie, le comité d'experts peut craindre que cette situation ne soit pas sans conséquence sur l'évolution des formations et des recherches en cause, chaque nouveau responsable apportant ses propres priorités à combiner avec les thèmes déjà déterminés. De nouvelles polarités et de nouvelles solidarités pourraient se développer dans un contexte par ailleurs mouvant, où les positions acquises, l'affectation des moyens et la répartition des postes risquent d'être remises en cause. Ceci concerne tout à la fois le CEI lui-même que ses relations avec les unités réunissant les juristes et les économistes dans son voisinage immédiat de l'Université Paris-Sud ou les perspectives de rapprochement avec d'autres entités extérieures, notamment à l'Université Versailles-Saint-Quentin, dans le cadre du regroupement Paris-Saclay.

Au titre de la période 2009-2014, c'est-à-dire du bilan, le CEI était structuré en trois thèmes de recherche (« Les conflits, le règlement des différends et la consolidation de la paix », « Le développement économique et le droit des pays du Sud et de l'Outre-mer » et « Espaces et Télécommunications »).

Dans le cadre de la restructuration de la recherche à l'Université Paris-Sud et de la perspective de la mise en place de Paris-Saclay, l'unité a décidé de modifier sa politique de recherche au titre du projet et de retenir les quatre thèmes de recherche suivants :

- Conflits, Vulnérabilité, Espaces (CVE) ;
- Mobilités, Migrations, Développement, Environnement (MOMIDEN) ;
- Transition (TRANS) ;
- Espaces et Télécommunications (IDEST).

De prime abord, cette répartition peut paraître claire. Elle semble traduire une répartition raisonnée des thèmes. Elle oppose deux approches juridiques - l'une généraliste et axée principalement sur le droit international public, bien que la médiation concerne également le droit privé ; l'autre spécialisée sur un thème précisément défini - à une approche à dominante économique mais également tournée vers les relations internationales.

Toutefois, si l'on met à part le thème de recherche « Espaces et Télécommunications (thème 3 au bilan devenu thème 4 au projet) dont l'objet est parfaitement identifié, on constate à la fois des recoupements dans les axes des deux premiers thèmes et des thématiques de recherche qui ne paraissent relever d'aucun d'entre eux. En outre, la répartition des tâches et des responsabilités entre les différents chercheurs paraît quelque peu indéterminée. Cette indistinction relative des thèmes et des responsables peut certes être considérée comme une conséquence naturelle

de l'idée de pluridisciplinarité. L'intérêt de celle-ci et sa fécondité scientifique sont, en effet, liés à la mise en lumière des interactions entre des phénomènes distincts et susceptibles de relever, en termes académiques, de disciplines différentes. Mais cette configuration, légitime dans son principe, ne devrait pas conduire à rendre opaque la logique du projet d'ensemble. Elle comporte, en outre, l'inconvénient, du point de vue de l'évaluation, de rendre parfois délicate l'attribution des résultats à des thèmes déterminés.

Néanmoins, le caractère pluridisciplinaire du CEI est un point fort qui peut d'autant plus séduire dans le cadre d'un nouvel ensemble dominé par les sciences dures au sein du regroupement Paris-Saclay. Mais ces perspectives ne doivent pas obérer la synergie possible avec l'ensemble des SHS, en particulier les autres unités de recherche en droit et en économie. À cet égard, un rapprochement avec l'Université Versailles-Saint-Quentin, y compris au niveau des formations et du doctorat, ne doit pas empêcher un effort de rationalisation de la recherche au sein même du campus de Sceaux.

Enfin, une certaine incertitude demeure quant aux perspectives d'interactions positives liées au rapprochement avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin, quant aux synergies qui pourraient apparaître dans le cadre du projet Paris-Saclay et dans développement des coopérations internationales. Si elles semblent, dans l'ensemble, prometteuses, elles n'existent encore, pour les premières, qu'à l'état de potentialités. Leurs modalités et leur impact demeurent à préciser.

4 • Analyse thème par thème

Thème 1 :

CONFLITS, VULNERABILITE, ESPACES

Nom du responsable :

M. Gérard AZOULAY

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	4,5	4,5
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0,25	0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0,25	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	0,25	
TOTAL	5,25	4.75

• Appréciations détaillées

Structuré, au titre du bilan, en trois thèmes de recherche (« Les conflits, le règlement des différends et la consolidation de la paix », « Le développement économique et le droit des pays du Sud et de l'Outre-mer » et « Espaces et Télécommunications »), le CEI, dans la cadre de la restructuration de la recherche à l'Université Paris-Sud et de la perspective de la mise en place de l'Université Paris-Saclay, a décidé de constituer, au titre du projet, quatre thèmes de recherche : Conflits, Vulnérabilité, Espaces (CVE) ; Mobilités, Migrations, Développement, Environnement (MOMIDEN) ; Transition (TRANS) ; Espaces et Télécommunications (IDEST). De cette restructuration, il semble possible de déduire que l'actuel programme « Conflits, règlement des différends, consolidation de la paix » participera, pour l'essentiel, à la création d'une nouvelle thématique de recherche intitulée « Conflits, vulnérabilité, espaces », thématique qui donnerait lieu à la création d'une fédération de recherche avec le Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités (CEMOTEV EA 4457, Université Versailles-Saint-Quentin).

Dans sa définition au bilan, le thème « Les conflits, le règlement des différends et la consolidation de la paix » avait pour objet l'étude des modes de règlement des conflits, du rôle des organisations internationales dans la résolution des situations conflictuelles et post-conflictuelles, du droit des conflits armés, droit international pénal et respect des droits de l'Homme. Si le bilan quantitatif des publications apparaît satisfaisant, on note une forte hétérogénéité des sujets abordés. Il semble déjà artificiel de rattacher le droit européen au thème défini mais, « L'environnement juridique du vétérinaire sanitaire », « Droit et société au miroir de la chanson populaire » ou

« Marchés publics et délégation de service public » ne peuvent être rapportés à l'intitulé du thème de recherche sans vider celui-ci de toute signification. Il est difficile d'échapper au sentiment d'une juxtaposition de recherches individuelles plutôt qu'à une démarche collective : l'interdisciplinarité revendiquée paraît traduire un constat plus qu'un objectif ou un moyen.

Cette impression est renforcée par les sujets des thèses, inégalement intéressants et par un mode d'encadrement des doctorants qui, tout en paraissant satisfaisant, ne donne pas l'impression d'une mobilisation autour d'un projet collectif.

Une telle situation a pour conséquence que l'analyse des réalisations antérieures n'accroît pas la lisibilité des recherches annoncées. L'héritier de l'actuel programme « Conflits, règlement des différends, consolidation de la paix » est, au titre du projet, un thème intitulé « Conflits, vulnérabilité, espaces », thème comportant cinq axes de recherches. Il semble que l'axe 2 « La vulnérabilité, les politiques, les institutions et la résilience » recueille l'essentiel de la matière couverte par l'ancien thème de recherche « Conflits, règlement des différends, consolidation de la paix », mais les autres axes sont également susceptibles de rencontrer la question des conflits et donc de leur règlement. Autrement dit, la clarification que semblait appeler la répartition antérieure des thèmes ne paraît pas avoir été véritablement opérée. De surcroît, l'axe 5 « Mobilités, Migrations, Développement, Environnement » de ce thème 1 est aussi l'intitulé du thème 2 du CEI ce qui a tendance à nuire à la lisibilité du projet scientifique, donnant un peu l'impression que « tout est dans tout ».

Les perspectives liées au rapprochement avec l'Université de Versailles-Saint-Quentin ainsi que celles résultant de l'insertion dans le projet Paris-Saclay sont intéressantes mais demeurent, pour l'heure, assez hypothétiques ou, à tout le moins, dépendantes de facteurs non maîtrisés par les membres du thème. Leurs modalités et leur impact pourraient être utilement précisés. Enfin, plusieurs responsables sont appelés à quitter bientôt l'université sans que leur succession soit clairement définie et l'on peut craindre que cette situation ne soit pas sans conséquence sur l'évolution des formations et des recherches en cause.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Le thème porte sur des sujets qui présentent un intérêt certain. Cependant, son identité demeure relativement imprécise, compte tenu des incertitudes qui affectent sa définition, l'organisation de l'équipe de recherche et ses perspectives d'évolution. Le caractère relativement peu lisible du projet collectif ne semble pas de nature à faciliter l'intégration des doctorants. Les perspectives de coopération nationales et internationales paraissent de nature à accroître le potentiel de recherches mais leurs modalités demandent à être précisées.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Les points forts suivants sont à souligner :

- l'importance des questions évoquées et leur grande actualité ;
- la pluridisciplinarité ;
- les coopérations internationales.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles et risques suivants peuvent être relevés :

- un projet de recherche imprécis ;
- une dimension collective de la recherche insuffisante caractérisée ;
- une distribution géographique des coopérations internationales pas assez diversifiée ;

▪ *Recommandations :*

Les observations précédentes conduisent logiquement à deux ordres de recommandations. D'une part, il paraîtrait souhaitable de préciser un certain nombre de points qui touchent à la fois à la définition des thèmes de



recherche, à l'organisation de celle-ci et aux synergies susceptibles d'être engendrées par les diverses coopérations, nationales et internationales, envisagées. D'autre part, un développement de la recherche collective, qui n'est d'ailleurs nullement incompatible avec des recherches individuelles, paraîtrait d'autant plus nécessaire que le principe même de l'interdisciplinarité suppose, pour ne pas demeurer purement programmatique, une interaction forte entre les problématiques et les acteurs. Le développement de telles pratiques permettrait en outre de mieux associer les doctorants à un projet collectif, ce qui ne pourrait avoir que des effets positifs de mobilisation, d'émulation et de formation pratique aux techniques et aux disciplines de la recherche.

Thème 2 :

Mobilités, Migrations, Développement, Environnement

Nom du responsable :

M^{me} Michèle GUILLAUME-HOFNUNG

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	4	4
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0,25	0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	0,75	0,75
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	1	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants	0,5	0,5
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	2	
TOTAL	8,5	5,5

- **Appréciations détaillées**

Pour la période 2009-2014, le CEI a développé trois thèmes de recherche parmi lesquels figurait le thème intitulé «Le développement économique des pays du Sud (Afrique, Caraïbes, Pacifique et Méditerranée) et de l'Outre-mer». Au titre du projet, une recomposition des thèmes de recherche a été décidée. S'il n'est pas précisé avec clarté où seront affectés les membres du thème intitulé « développement économique des pays du Sud (Afrique, Caraïbes, Pacifique et Méditerranée) et de l'Outre-mer», l'hypothèse peut être faite, compte tenu des thématiques de recherche et des informations données lors de l'audition de l'unité, que la plupart s'intégreront dans le nouveau thème n°2 : «Mobilités, Migrations, Développement, Environnement».

Dès lors, au titre du bilan relatif au thème « développement économique des pays du Sud (Afrique, Caraïbes, Pacifique et Méditerranée) et de l'Outre-mer », des recherches portant sur l'économie et le droit du développement (politiques macroéconomiques, politiques agricoles, sécurité et souveraineté alimentaires, nouvelles modalités d'aide au développement), les institutions du développement (aspects internes et internationaux), la coopération Sud-Sud, ACP-Outre-mer et la coopération décentralisée Outre-mer ont été entreprises. La production scientifique en découlant est quantitativement satisfaisante mais qualitativement limitée (selon les critères en vigueur en science économique). Sur le total des publications, seuls 6 articles ont été publiés dans les revues économiques à comité de lecture recensées en langue française et aucune publication dans des revues économiques étrangères à comité de lecture. Cet axe de recherche mentionne, également, la participation à des colloques internationaux, et l'organisation d'un colloque, mais pas de relations suivies avec un/des réseaux de recherche, d'accueil de chercheurs étrangers ou de missions de recherche réalisées à l'étranger. Au titre de l'interaction avec l'environnement économique, social et culturel, sont mentionnées, sans précision détaillée, la participation à des expertises en Afrique et des évaluations ex post de projets et de programmes de développement. L'implication dans la formation par la recherche est bonne. Le thème de recherche est rattaché à l'École Doctorale n°263 de l'Université Paris-Sud, à

l'instar de l'ensemble du CEI, et la mention « Développement agricole durable » des Masters « Droit des Activités Internationales et Européennes » et « Etudes Internationales » y est adossée. Deux thèses ont été soutenues, deux sont en préparation.

En ce qui concerne le projet, le thème sera transformé et portera sur « Mobilités, Migrations, Développement, Environnement ». Peu de renseignements sont donnés sur l'activité à venir. Il est seulement précisé que ce thème de recherche doit participer à la mise en place de l'accord de Laboratoire International Associé (LIA) MOMIDEM (Mobilités, Migrations, Développement, Environnement) passé avec une université sud-africaine (UNISA) et d'autres partenaires étrangers. Un colloque préparatoire a déjà été organisé sur ces thèmes à Pretoria en mai 2012. Le MOMIDEM devrait avoir trois axes de recherche centrés sur les migrations : leur effet sur les conditions de vie et sur le processus de développement, leurs liens avec le changement climatique et leur gouvernance (droits des migrants et des réfugiés). Aucune activité précise ou future du LIA (modalités de coopération, de recherche, colloques, etc.) n'est énoncée. Un séminaire de recherche et un séminaire de doctorants communs avec l'Université Versailles-Saint-Quentin sont annoncés sans que l'on sache si les chercheurs/doctorants de ce thème y auront un rôle et lequel.

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

Bien que n'étant pas le thème de recherche majeur du CEI, il a réalisé une quantité satisfaisante de publications et de colloques dont les thématiques ne sont pas strictement économiques (au sens de la section 5 du CNU), à tendance socio-économique, anthropologique, juridique, politiste, institutionnelle, voire militante, souvent dans une approche de type 'recherche-action' plutôt que recherche en science économique proprement dite, avec une orientation forte vers le secteur agricole et l'économie rurale.

Le thème initial étant en cours de dépérissement (départ à la retraite de son animateur, deux retraités, peu de dynamique de publication et de recherche des éléments plus jeunes), sa reconstitution a été initiée avec la présentation du projet. Néanmoins, le projet demeure peu précis dans son contenu et ne rend pas obsolète la question du maintien de la place de l'économie en son sein par le biais soit de recrutement soit de coopérations externes.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Les points forts suivants peuvent être relevés :

- l'interdisciplinarité des travaux et des chercheurs pour l'intérêt et l'ouverture des problématiques ;
- la quantité des activités, publications, colloques ;
- la satisfaction exprimée par les doctorants-docteurs.

▪ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles et risques suivants sont à signaler :

- l'interdisciplinarité des travaux à la fois pour ce qui concerne les méthodologies adoptées et pour la promotion-recrutement des jeunes chercheurs ;
- l'absence de coopération, recherche commune ou relation avec les autres équipes localisées à la Faculté Jean Monnet, en particulier avec l'unité d'économistes ADIS, devenue RITME (Réseaux InnovationTerritoires Mondialisation) ;
- la pyramide des âges des chercheurs et le renouvellement des recrutements en économie ;
- une durée des thèses parfois trop longue, au regard des pratiques en sciences économiques ;
- l'absence de publications et de post-doc des jeunes docteurs ;
- la taille modeste et la faiblesse relative de ce thème de recherche dans l'hypothèse d'une intégration avec l'Université de Versailles Saint-Quentin (UVSQ) et l'Université d'Evry, où existent des concentrations plus conséquentes de chercheurs en économie.

▪ **Recommandations :**

Dans la mesure où la survie du thème initial de recherche était, pour beaucoup, dépendante d'un recrutement permettant de remplacer son animateur actuel, et où le thème de recherche aurait pu disparaître lors du contrat quinquennal suivant - faute d'un recrutement d'un économiste clairement explicité -, le choix a été fait de recomposer de ce thème de recherche à l'occasion d'une restructuration interne du CEI. Ce choix ne résout, cependant, pas la question de la place de l'économie au sein du CEI dont dépend pour une part essentielle le caractère pluridisciplinaire de l'unité. Dès lors, il pourrait être recommandé soit de procéder, dans la mesure du possible, au recrutement d'un économiste soit de favoriser des rapprochements avec d'autres unités de recherche spécialisées et proches.

Thème 3 : TRANSITIONNom du responsable : M^{me} Delphine PLACIDI-FROT

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires		5,3
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)		0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		0,5
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité		
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		0,4
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants		
TOTAL		6,45

- **Appréciations détaillées.**

Le thème 3 présente cinq axes de recherche :

- les nouveaux défis du patrimoine, des archives et de la mémoire ;
- l'évolution du droit et des normes ;
- les enjeux de l'adaptation aux changements climatiques et environnementaux ;
- l'accélération du changement par l'innovation ;
- la potentialité des récits pour relier les éléments entre eux.

Ce thème est conçu comme la participation du CEI au projet de création d'un Institut de la Transition en partenariat avec l'Université Versailles-Saint-Quentin. Il s'inscrit donc uniquement au projet de l'unité.

Les axes de recherche retenus semblent trop nombreux et trop imprécis pour constituer une stratégie et des perspectives scientifiques cohérentes. L'utilisation de l'appellation « transition » pour caractériser la stratégie et les perspectives scientifiques du thème est étonnante. Certes, l'appellation peut être utilisée pour l'énergie ou l'économie. Mais elle a surtout été utilisée, durant ces vingt dernières années, pour caractériser le passage des systèmes politiques de l'autoritarisme vers la démocratie ou l'inverse. Certains ont même parlé de « transitologie » à ce propos. Or aucune mention n'est faite de ce domaine de recherche en science politique.

Conclusion

■ *Avis global sur le thème :*

L'objectif de ce thème n'est rien moins que de formuler les problèmes autrement, d'utiliser des méthodes de recherche nouvelles, de franchir les frontières disciplinaires, de mettre en place des changements de paradigme et de fournir des outils, des savoirs et de la réflexivité aux politiques publiques et aux entreprises. Le thème marque une volonté intéressante de réfléchir sur le contexte de transition écologique, culturelle, sociale et numérique et de répondre aux défis juridiques, écologiques, sociaux, numériques, géopolitiques et économiques. Cependant, il apparaît particulièrement ambitieux au regard de la taille modeste de l'équipe et des champs de recherche couverts. De surcroît, le contenu des axes de recherche est peu explicité, voire flou.

■ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Il peut être souligné :

- une volonté réelle d'innovation ;
- une bonne analyse des défis, entre autres, juridiques à venir.

■ *Points faibles et risques liés au contexte :*

Les points faibles suivants sont relevés :

- un encadrement insuffisant ;
- un projet scientifique peu précis.

■ *Recommandations :*

La viabilité du thème nécessiterait une limitation des axes de recherche et un renforcement de l'encadrement.

Thème 4 : Espaces et Télécommunications

Nom du responsable : M. Philippe ACHILLEAS

Effectifs :

Effectifs du thème en Équivalents Temps Plein	Au 30/06/2013	Au 01/01/2015
ETP d'enseignants-chercheurs titulaires	3,2	3,2
ETP de chercheurs des EPST ou EPIC titulaires		
ETP d'autres personnels titulaires n'ayant pas d'obligation de recherche (IR, IE, PRAG, etc.)	0,25	0,25
ETP d'autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
ETP de post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	0,25	
ETP d'autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, etc.) hors post-doctorants		
ETP d'autres personnels contractuels n'ayant pas d'obligation de recherche		
ETP de doctorants	4	
TOTAL	7,70	3,45

• Appréciations détaillées

Le programme Espace et Télécommunications se concentre sur les recherches relatives à l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'aux communications électroniques. Il correspond donc à l'étude des aspects juridiques d'activités de très haute technologie, posant des questions juridiques novatrices. Ces aspects juridiques côtoient des aspects économiques, politiques et stratégiques, et supposent une certaine compréhension des difficultés techniques.

Les recherches s'organisent autour de la rédaction d'ouvrages, d'articles et de chroniques, de l'organisation de colloques et tables rondes, de la participation à des conférences en France et à l'étranger, et à des programmes de recherche. Elles prennent également la forme de collaborations avec des administrations publiques nationales et internationales, des entreprises, des ONG, portant par exemple sur les aspects juridiques du tourisme suborbital (Agence spatiale européenne), sur la coopération avec certains pays comme l'Ukraine (dans le cadre d'un projet de recherche avec le Centre National d'Études Spatiales), sur la réglementation du contrôle des exportations de biens sensibles (EADS - Airbus Group), ou encore sur la régulation du marché des communications électroniques (Orange).

Elles reposent sur des collaborations internationales renforcées, notamment en Europe (voir l'organisation de Journées européennes portant sur l'étude de certains aspects du droit des télécommunications ou du droit des activités spatiales) et en Amérique latine (Colombie, Venezuela...). Ces collaborations sont permises par l'existence d'un réseau important d'anciens étudiants du Master 2 Droit des activités spatiales et des télécommunications, illustrant parfaitement les liens enseignement/recherche. Ce Master 2 permet, en outre, d'entretenir des liens avec une cinquantaine de partenaires professionnels.

Le programme « Espace et Télécommunications » est né d'une demande des professionnels des secteurs de l'espace et des télécommunications, qui en ont soutenu et en soutiennent toujours les activités, et qui y participent directement. La Chaire internationale du droit de l'espace et des télécommunications, destinée à soutenir de manière

durable les activités de recherche et d'enseignement dans ces domaines, en est l'exemple le plus récent et le plus significatif.

Le projet de ce thème correspond à un approfondissement de l'étude des aspects juridiques de l'espace extra-atmosphérique et des communications électroniques, et au développement d'un nouveau domaine de recherche, relatif au droit aérien, grâce au recrutement d'un maître de conférences spécialisé en la matière. Ce thème s'orientera vers l'étude des problématiques réglementaires (rôle de la Commission européenne, de l'Organisation de l'aviation civile...), peu étudiées dans d'autres cadres. Il prend appui sur les réseaux professionnels et universitaires existants.

La consolidation du programme Espace et Télécommunications passera, outre la Chaire évoquée ci-dessus, par la création d'une collection spécialisée aux éditions Pédone, par la création de cycles de formation continue, et par la mise en place d'un programme de recherches dans le cadre de Paris Saclay (Paris Saclay Air and Space Law).

Conclusion

▪ *Avis global sur le thème :*

L'avis est très positif. La problématique scientifique du thème est clairement identifiée et sa visibilité importante. Le thème « Espace et Télécommunications », auquel le droit aérien est désormais utilement adjoind, est marqué par l'originalité et la réputation de l'enseignement et de la recherche dans ces domaines (droit des communications électroniques, droit spatial et droit aérien). Le rayonnement exceptionnel de ce thème est incontestable et son attractivité forte, en matière d'enseignement comme de recherche.

▪ *Points forts et possibilités liées au contexte :*

Les points forts sont nombreux, ils tiennent :

- au positionnement du Master 2 Droit des activités spatiales et des communications électroniques, unique en France et en Europe, adossé au thème Espace et Télécommunications ;
- à la régularité et à la richesse de la production scientifique (production écrite, organisation de colloques et journées d'études, participation à des colloques...) ;
- aux liens avec des éditeurs importants (Bruylant, LexisNexis, projet d'une collection spécialisée chez Pédone) ;
- aux collaborations nationales et internationales, les champs d'investigation ayant une forte dimension internationale (voir par exemple le programme « L'espace pour l'Amérique latine », et les réalisations avec la Colombie, le Venezuela ou, dans un autre champ, le Maroc) ;
- à des activités d'expertise (pour le Centre national d'études spatiales, l'Agence spatiale européenne, l'Agence nationale des Fréquences...), qui participent du dynamisme de la recherche de financements sur contrats ;
- à un ancrage remarquable avec le tissu des acteurs institutionnels et des entreprises privées du secteur spatial et des communications électroniques, comme le montre la création, en 2012, de la Chaire de droit de l'espace et des télécommunications soutenue par Orange et Airbus, qui permet de financer des contrats doctoraux et des projets de recherche ;
- à la participation à des sociétés savantes ;
- au développement, nouveau, du thème du droit aérien (construction aéronautique, sécurité et sûreté aériennes...) ;
- à des projets de développement de cycles de formation continue.

Outre les aspects scientifiques et la pertinence du thème en termes d'interactions avec l'environnement institutionnel et industriel, comme le montrent les aspects relatifs à la valorisation, ce programme constitue sans conteste un pôle d'attractivité pour les étudiants de Master 2 puis de doctorat.

▪ ***Points faibles et risques liés au contexte :***

L'équipe composant le thème Espace et Télécommunications est faible en nombre et la personnalisation est forte. Cela est susceptible d'affecter le développement des projets de recherche. Elle mériterait d'être renforcée pour atténuer cette fragilité.

Les convergences entre ce thème et les thématiques plus larges de l'unité et des autres thèmes ne sont pas assez soulignées.

▪ ***Recommandations :***

Les thématiques, porteuses, du thème Espace et Télécommunications, se doivent d'être pérennisées et même consolidées, d'autant qu'elles ont peu, voire pas, d'équivalent dans le paysage national et international. Le thème pourrait s'enrichir d'autres spécialistes, notamment pour le volet droit privé, lequel n'est actuellement pas appréhendé par les membres du thème alors qu'il est très prégnant et indissolublement lié au cadre de droit public interne et international. Cela permettrait de diversifier davantage les approches possibles d'une matière qui est aujourd'hui pluridisciplinaire.

5 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : 5 février 2014 à 8 h 30

Fin : 5 février 2014 à 16h 30

Lieu de la visite

Institution : UFR Droit Economie Gestion, Faculté Jean Monnet

Adresse : 54 Boulevard Desgrange, 92 331 Sceaux

Locaux spécifiques visités : CEI, Bureaux A-109-110-111-315 et B- 404-413

Déroulement ou programme de visite

Accueil par le doyen

8h30 - 9h00 :	Réunion du comité d'experts à huis clos (prise de contact, répartition des rôles, premiers échanges)
9h00 - 9h45 :	rencontre avec les tutelles et présentation de la politique recherche de l'établissement avec M. Étienne AUGÉ (vice-président CS de l'université) et M. Antoine LATREILLE (doyen).
9h45 - 10h :	rencontre avec M ^{me} Brigitte BASDEVANT (vice-doyen recherche), représentante de l'École Doctorale
10h - 12h :	rencontre avec M. Daniel DORMOY, directeur de l'unité, les responsables des thèmes et d'autres membres de l'unité
12h- 12h30 :	rencontre avec les doctorants
12h30 - 12h45 :	réunion à huis clos du comité d'experts
12h45-14h :	Pause déjeuner en présence du doyen et du directeur du CEI visite des locaux du CEI
14h-16h30 :	réunion à huis clos du comité d'experts.

6 • Observations générales des tutelles

Le Président de l'Université Paris-Sud

à

Monsieur Pierre GLAUDES
Directeur de la section des unités de recherche
AERES
20, rue Vivienne
75002 Paris

Orsay, le 13 mai 2014

N/Réf. : 126/14/JB/LM/AL

Objet : Rapport d'évaluation d'unité de recherche
N° S2PUR150007957

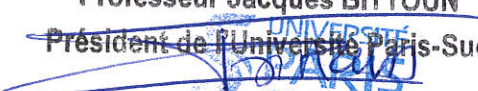
Monsieur le Directeur,

Vous m'avez transmis le 17 avril dernier, le rapport d'évaluation de l'unité de recherche «- COLLEGE D'ETUDES INTERDISCIPLINAIRES» – N° S2PUR150007957, et je vous en remercie.

L'université prend bonne note de l'appréciation et des suggestions faites par le Comité. Elle sera particulièrement attentive à ce que la bonne mise en oeuvre de ces suggestions permette un positionnement plus clair de cette unité au sein de la faculté Jean Monnet, et plus généralement au sein de la future Université Paris-Saclay.

Vous trouverez en annexe les éléments de réponse de Monsieur Daniel DORMOY, Directeur de l'unité de recherche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma sincère considération.

Professeur Jacques BITTOUN
Président de l'Université Paris-Sud

Jacques BITTOUN
Président

Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

1 -Eventuelles erreurs factuelles : aucune

2 -Observations de portée générale sur le rapport d'évaluation

Sur la base des observations contenues dans le Rapport du Comité d'experts de l'AERES qui souligne la « discontinuité » entre un bilan scientifique positif et un avenir confus, les précisions suivantes peuvent être apportées concernant la restructuration du CEI et le lien formation recherche, la transition générationnelle et les collaborations avec d'autres équipes.

I – La restructuration du CEI et lien formation recherche

Comme le rapport le souligne notre stratégie en matière de restructuration consiste à créer des équipes à l'intérieur du CEI, en s'inspirant de notre expérience relative à une équipe déjà constituée (l'IDEST) dont la qualité est soulignée par le rapport et de manière à assurer la cohérence et la lisibilité de nos thèmes de recherche, leur lien avec les formations adossées au CEI et associer plus complètement les doctorants au CEI. Comme le demande le Rapport, Paris-Saclay est perçu par le CEI comme une « occasion d'une rationalisation et d'une relance ».

Nous nous engageons ainsi à mettre en place trois équipes au lieu des 4 axes [Conflits, Vulnérabilité, Espaces (CVE) ; - Mobilités, Migrations, Développement, Environnement (MOMIDEN) ; - Transition (TRANS) ; - Espaces et Télécommunications (IDEST)], dans le prolongement des trois pôles de recherche traditionnels du CEI, en parfaite cohérence avec l'adossement des 3 mentions de master de Paris-Saclay.

Les trois équipes seront les suivantes:

- 1) Institut sur les Différends, les conflits et leurs Modes de Solution (IDCMS, qui regroupera les recherches du plus grand nombre des collègues du CEI, en appui aux deux mentions droit international et droit européen)
- 2) Institut du Droit et de l'Economie des Pays du Sud (IDEPS, en appui à la mention sciences sociales)
- 3) Institut du Droit de l'Espace et des Télécommunications (IDEST ; en appui aux deux mentions droit international et droit européen)

Ces trois équipes établiront des thèmes de recherches propres et communs pour renforcer la synergie comme le demande le rapport.

Des structures de gouvernance « simplifiées et transparentes » dans le cadre de l'intégration du CEI dans Paris Saclay seront mises en place : un Directeur et les 3 Directeurs des trois équipes constitueront la structure unique et formelle de gouvernance, un comité de pilotage de chacune des équipes étant mis en place associant les partenaires des équipes et des intervenants des formations, avec une définition formelle des modalités pratiques de fonctionnement, comme actuellement dans le cadre de l'IDEST.

Les ressources propres du CEI seront réparties équitablement entre les trois équipes. A cet égard, comme le recommande le Rapport, « l'exemple du thème « Espace et Télécommunications » devrait servir de modèle et de levier aux autres programmes prioritaires, faute de quoi sa notoriété même et son autonomie financière risqueraient de l'isoler dans un ensemble beaucoup moins identifiable ».

Les 3 mentions Paris Saclay ont des objectifs scientifiques précis. Les 3 équipes ont ces mêmes objectifs, même si les axes de recherche de ces 3 équipes vont au-delà des objectifs des mentions. Les mentions préparent les diplômés des parcours recherche à intégrer chacune des 3 équipes avec des perspectives professionnelles précisées.

Enfin les doctorants rattachés au CEI s'intégreront dans une des trois équipes en fonction de la thématique de leur recherche et seront associés étroitement aux activités de ces équipes, en étant représenté au niveau du comité de pilotage de chaque équipe.

La restructuration du CEI nécessite comme le souligne le Rapport une redéfinition des espaces occupés par les équipes à la Faculté Jean Monnet, l'Unité ayant souffert dans son fonctionnement du fait qu'elle est la seule équipe à occuper un espace éclaté sur plusieurs bâtiments.

II – La transition générationnelle

Notre stratégie a été présentée au Comité. *Il est déjà acquis que le poste du responsable de l'Unité sera renouvelé dès la rentrée prochaine par le recrutement d'un nouveau professeur spécialisé en droit européen.* Il reste comme le souligne le Rapport la nécessité prioritaire d'un recrutement en économie et la pérennisation des recherches en matière de développement et d'environnement, après l'assèchement du vivier des économistes du CEI au profit d'un autre équipe en économie majoritaire à la CCSU d'économie, alors même qu'un de nos professeur parti à la retraite, Serge Latouche, a contribué au classement de Shanghai de notre Université. Aucun recrutement n'a jamais pu être effectué dernières années pour remplacer les départs, alors même que nos formations de M1 et de M2 sont très attractives et que nous avons un fort besoin d'enseignants pour ces formations. Plusieurs recrutements sont donc nécessaires avec des collaborations possibles en matière de recherche avec les autres centres de recherche en économie de Jean Monnet. *A court terme il y a nécessité du recrutement d'un professeur en économie du développement rattaché au CEI.*

Le rapport souligne également que l'IDEST est faible en nombre et notamment qu'il serait nécessaire de recruter un professeur notamment en droit privé pour renforcer le caractère interdisciplinaire de l'équipe. Ce recrutement s'impose d'autant plus que le nombre de partenaires (en plus d'Orange, Airbus et Thales) de la Chaire internationale du droit de l'espace et des télécommunications et ses activités ont augmenté

Au minimum il est donc urgent de recruter au moins deux Professeurs. Comme indiqué lors des entretiens avec le Comité nous allons utiliser la voie du BQR emploi, celle du redéploiement de postes à l'Université (d'autant plus qu'un poste du CEI a été « récupéré » par l'Université il y a deux ans) et à terme celle du renouvellement des postes vacants. Dans tous les cas il est évident que nous avons besoin du soutien de nos institutions, la Faculté comme l'Université, qui tiendront compte de notre engagement dès le départ dans les projets de Paris-Saclay, engagement dont le Rapport souligne la qualité et le cohérence, notre équipe étant pluridisciplinaire et ayant engagé des collaborations étroites en matière de formation et de recherche avec d'autres équipes de Paris-Saclay.

III – Les collaborations avec les autres équipes.

Le Rapport souligne que l'ambition collective du CEI « devrait impliquer un rapprochement non seulement avec des partenaires lointains, sur d'autres sites, mais au sein même du campus de Sceaux, en cherchant des économies d'échelle et des projets communs, que ce soit avec les unités de recherche reconnues de droit public ou d'économie, par exemple ».

Si le rapport souligne les collaborations que nous avons su développer avec les équipes à l'extérieur et notamment dans le cadre de Paris-Saclay, il regrette à plusieurs reprises une collaboration insuffisante au niveau local avec d'autres équipes de la Faculté Jean Monnet. Nous le regrettons aussi car nous n'avons pas ménagé nos efforts dans ce sens et depuis longtemps comme l'attestent les précédentes évaluations de notre équipe. Nous étions favorables à participer à une fédération de recherche droit économie gestion mais les responsables des équipes de droit ont préféré la formule d'une équipe de droit, ce que nous regrettons. Nous avons pris des initiatives et continuerons d'en prendre pour collaborer avec d'autres équipes de la Faculté comme nous l'avons fait l'an dernier par exemple en organisant deux manifestations pluridisciplinaires à la Faculté sur le thème de la transition en Tunisie, en espérant à l'avenir une collaboration plus forte des autres équipes. Nous restons également ouverts aux propositions de collaboration venant d'autres équipes, en particulier du RITM, de l'IEDP et du CERDI.